

# **FICHE DE POSTE**

## **- ASSISTANT DE JUSTICE -**

**Juridiction :** Tribunal Judiciaire de STRASBOURG

**Service d'affectation :** Chambres civiles (1ere et 3eme)

**Aménagement hebdomadaire des heures de travail de l'assistant de justice :**

2 Journées pleines à définir

### **FONCTIONS :**

*L'assistant de justice apporte son concours aux travaux préparatoires réalisés par les magistrats des 1ere et 3eme chambres civiles du TJ de STRASBOURG.*

*Le fondement de son activité est l'aide à la décision des magistrats. Elle consiste en un travail de recherche et de rédaction selon les instructions et les indications des magistrats : recherche de documentation et de jurisprudence, rédaction de note de synthèse, projets de décision...*

*L'assistant participe aux audiences et peut également être présents aux actes d'instruction (audition de parties, audience de conciliation, transport sur les lieux...).*

*Il agit sous l'autorité et la responsabilité des magistrats. Il ne dispose d'aucun pouvoir juridictionnel : il ne prend en aucun cas de décision.*

### **TACHES CONFIEES**

- Recherche de documentation et de jurisprudence.
- Rédaction de notes de synthèse des dossiers suivie de sa participation aux audiences lors desquelles les dossiers qu'il aura préparés seront plaidés
- Rédaction de projets de décisions sur les instructions et indications des magistrats,
- L'assistant de justice sera aussi associé aux travaux préparatoires à la mise en place des réunions mensuelles dédiées à la médiation ( sélection des dossiers, participation à la réunion, suivi de réunion...)